

VD_GERICHTE LR18.013402 vom 18. Dezember 2025

VD Tribunal cantonal, 2025-12-18, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_LR18.013402

FR: VD_GERICHTE LR18.013402 du 18 décembre 2025

IT: VD_GERICHTE LR18.013402 del 18 dicembre 2025

Erwägungen

E. 5.1

En conclusion, le recours, manifestement infondé, doit être rejeté et la décision entreprise intégralement confirmée.

E. 5.2

Les frais judiciaires de deuxième instance sont arrêtés à 600 fr. (art. 74a al. 1 TFJC [tarif du 28 septembre 2010 des frais judiciaires civils ; BLV 270.11.5]) et mis à la charge du recourant, dès lors qu'il succombe (art. 106 al. 1 CPC, applicable par renvoi des art. 314 al. 1, 450f CC et 12 al. 1 LVP AE).

E. 5.3

Les autres parties à la procédure n'ayant pas été interpellées, il n'y a pas lieu à l'allocation de dépens. Par ces motifs, la Chambre des curatelles du Tribunal cantonal, statuant à huis clos, prononce : I. Le recours est rejeté. II. La décision est confirmée. III. Les frais judiciaires de deuxième instance, arrêtés à 600 fr. (six cents francs), sont mis à la charge du recourant B._____. IV. L'arrêt est exécutoire. 15J001

- 39 - La présidente : La greffière : Du L'arrêt qui précède, dont la rédaction a été approuvée à huis clos, est notifié à : - Me O._____, avocat (pour B._____), - Me BK._____, avocate (pour C._____), - DGEJ-ORPM F._____, à l'att. de M. J._____, - Me L._____, avocate et curatrice, et communiqué à : - M. le Juge de paix du district du Gros-de-Vaud, - DGEJ, Unité d'appui juridique, par l'envoi de photocopies. Le présent arrêt peut faire l'objet d'un recours en matière civile devant le Tribunal fédéral au sens des art. 72 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral – RS 173.110), cas échéant d'un recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Ces recours doivent être déposés devant le Tribunal fédéral dans les trente jours qui suivent la présente notification (art. 100 al. 1 LTF). La greffière : 15J001

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.